

Instruction interministérielle n° DSS/SD1B/2017/320 du 16 novembre 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public, pour les praticiens agréés-maîtres de stage des universités et salariés de centres de santé

16/11/2017

« L'engagement 1 du Pacte territoire santé prévoit de développer les stages des futurs médecins en cabinet de ville ainsi que dans les maisons ou centres de santé, pour les étudiants en 2ème et 3ème cycles des études médicales », ce qui suppose une augmentation du nombre de praticiens agréés maîtres de stage des universités. Ce texte précise les conditions de mise en œuvre du dispositif qui élargit l'application du régime de collaborateur occasionnel à ces praticiens.